



Le Forum des droits
sur l'internet

Conférence de presse

***Recommandation
« Commerce en ligne et
produits de santé »***

3 juillet 2008

L'expérience du Forum

- Dans le domaine du commerce électronique
 - 7 Recommandations adoptées
 - 3 Rapports
 - Plus de 100 fiches pratiques
- Une expertise dans l'accompagnement sur internet de secteurs réglementés

Un groupe de travail multiacteur

- Regroupe toutes les parties prenantes
- Réflexions pendant un an
- 4 thèmes :
 - L'accessibilité sur le territoire français des officines étrangères
 - L'offre de produits pharmaceutiques interdits en France
 - La vente de produits contrefaits
 - La création d'officines électroniques en France
- Première étude française globale sur les produits de santé



Cadre actuel et enjeux du commerce en ligne de produits de santé

Un secteur très encadré

- Très grande variété des produits de santé
 - Les médicaments d'officine : 20 milliards d'euros en 2007
 - Les dispositifs médicaux : + de 60 000 produits remboursables
- L'encadrement de la distribution lié à un impératif de protection de la santé publique
- La publicité sur les produits et les professionnels est limitée

Un secteur confronté à la vente à distance

- Le droit français doit être mis en conformité avec la jurisprudence communautaire
- Un enjeu d'usage
 - Internet : 1^{er} lieu sur l'information médicale
 - Démocratisation de l'achat par internet
 - Ampleur du phénomène de la contrefaçon en ligne



**Vers une
commercialisation en ligne
maîtrisée**

Les principes fondamentaux

- Limiter le périmètre des produits vendus
 - Réserver la vente en ligne aux médicaments non soumis à prescription obligatoire
 - Interdire la vente en ligne des dispositifs médicaux sur mesure ou adaptés aux besoins du patient
- Maintenir les réseaux de distribution encadrés et interdire les « *pure players* »
- Assurer un niveau de sécurité aussi élevé que dans la vente physique

Un dispositif organisationnel lisible

- Création d'un portail de l'Ordre des pharmaciens
- Procédure de déclaration préalable et de certification/labellisation des sites des officines
- Éviter la vente sur les plates-formes d'intermédiation

Les conditions de la mise en œuvre

- Permettre un dialogue pertinent et simultané avec le patient
- Protéger la vie privée et la confidentialité
- Adapter le cadre publicitaire



**Renforcer la prévention
et la lutte contre les
activités illicites**

Un besoin d'information et de sensibilisation sur les risques

- La nécessité d'une campagne nationale d'information pour :
 - attirer l'attention sur les risques en cas d'achat
 - accompagner la commercialisation en ligne
 - informer sur les spams et sur les dispositifs de signalement

Lutter contre les activités illicites

- Créer une base de données des produits interdits
 - Meilleure coopération entre les acteurs publics et privés
 - Limiter les offres illicites sur les plates-formes et comparateurs de prix
- Élargir le dispositif de signalement
- Réfléchir au « déréférencement » des sites illicites



La mise en œuvre

- Faire évoluer le cadre législatif
- Mobiliser l'ensemble des professionnels
- Procéder étape par étape



Questions / Réponses